



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 1^{er}-5 juin 2015

Rapport de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

I. Introduction

1. Dans le document final de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 27 août au 7 septembre 2012, les États ont décidé de tenir en 2014 et en 2016, conformément à la disposition pertinente du Programme d'action, des réunions biennales des États d'une durée d'une semaine et, en 2015, une réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée d'une durée d'une semaine en vue d'examiner l'exécution pleine et effective du Programme d'action¹.

2. Dans sa résolution 69/51, l'Assemblée générale a décidé, conformément au calendrier des réunions pour la période 2012-2018 arrêté à la deuxième Conférence d'examen, de convoquer du 1^{er} au 15 juin 2015 la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Assemblée a également décidé que l'ordre du jour comprendrait les points énoncés au paragraphe 40 du document final de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du

¹ Voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexe I, sect. III, par. 1.



Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects².

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la réunion

3. La deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York du 1^{er} au 5 juin 2015. Elle a comporté 10 séances plénières afin d'examiner les principaux problèmes de mise en œuvre et les solutions possibles en rapport avec des questions et thèmes particuliers.

4. Le secrétariat a été assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU a fourni un appui sur les questions de fond.

5. La réunion a été ouverte par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement par intérim, Kim Won-soo, qui a également procédé à l'élection du Président de la réunion.

B. Membres du Bureau

6. À la première séance, le 1^{er} juin, les membres du Bureau suivants ont été élus par acclamation :

Président :

Vlad Lupan (République de Moldova)

Vice-Présidents :

Rubén Zamora (El Salvador)

Bouchaib Eloumni (Maroc)

Kimberly K. Louis (Sainte-Lucie)

David Robin Wensley (Afrique du Sud)

Vincent Choffat (Suisse)

C. Adoption de l'ordre du jour

7. À la 1^{re} séance, le 1^{er} juin, les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire suivant (A/CONF.192/MGE/2015/L.1) :

1. Ouverture de la réunion par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

² Voir A/CONF.192/BMS/2014/2, annexe.

5. Présentation de la question.
 6. Examen des incidences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur fabrication sur l'efficacité du marquage, de la tenue de registres et du traçage.
 7. Examen de mesures concrètes destinées à garantir et renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de marquage, de tenue de registres et de traçage compte tenu de cette évolution, y compris les moyens de faciliter le transfert, l'adoption et l'utilisation effective des technologies et outils pertinents.
 8. Examen de la question du transfert de technologie et de matériel ainsi que du renforcement des capacités, en particulier la formation, en vue de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.
 9. Autres questions relatives à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.
 10. Examen et adoption du rapport de la réunion
8. À la même séance, le programme de travail provisoire (A/CONF.192/MGE/2015/L.2) a été examiné et adopté.

D. Règlement intérieur

9. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} juin, les participants ont décidé que le Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/L.1) serait appliqué *mutatis mutandis*.
10. Toujours à la même séance, conformément au paragraphe b) de l'article 63 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les experts ont approuvé la participation des organisations non gouvernementales dont le nom figure sur la liste mise à la disposition des délégations avant la réunion.

E. Participation

11. La liste des participants est publiée sous la cote A/CONF.192/MGE/2015/INF/1.

F. Documentation

12. Les participants à la réunion étaient notamment saisis des documents suivants :
 - a) Ordre du jour provisoire (A/CONF.192/MGE/2015/L.1);
 - b) Programme de travail provisoire (A/CONF.192/MGE/2015/L.2).

III. Déroulement des travaux

13. À la 1^{re} séance, le 1^{er} juin, les experts ont examiné les points 1 à 6 de l'ordre du jour. Le Président de la réunion et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement par intérim ont fait des déclarations. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, « Examen des incidences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur fabrication sur l'efficacité du marquage, de la tenue de registres et du traçage », Gary Fleetwood, responsable du Programme de traçage des armes à feu de la Commission australienne de lutte contre la criminalité, et Glenn McDonald, chercheur principal du projet Small Arms Survey, ont présenté des exposés techniques (à l'invitation du Président). Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des États Membres suivants : Costa Rica, Venezuela (République bolivarienne du), Colombie, États-Unis d'Amérique, République de Corée, Soudan, Nouvelle-Zélande, Kenya, Mali, Koweït, Iraq, Sierra Leone, Japon, Nigéria et Pakistan.

14. Lors des 2^e et 3^e séances, le 1^{er} et le 2 juin, les experts ont poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour. Thierry Jacobs, responsable chargé des relations et de l'analyse stratégique de FN Herstal (Belgique), a fait un exposé technique. Des déclarations ont été faites par les représentants des États Membres suivants : Venezuela (République bolivarienne du), Fédération de Russie, Iraq, Belgique, Soudan, Sierra Leone, Suisse, Australie, États-Unis, Kenya, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Afrique du Sud, Jamaïque, Botswana, Argentine, Espagne, Maroc, Inde, Israël, Cuba, Chine, Iran (République islamique d'), Jordanie et Brésil, ainsi que par l'observateur de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

15. Lors des 3^e et 4^e séances, tenues le 2 juin, et de la 5^e séance, tenue le 3 juin, les experts ont examiné le point 7 de l'ordre du jour, « Examen de mesures concrètes destinées à garantir et renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de marquage, de tenue de registres et de traçage compte tenu de cette évolution, y compris les moyens de faciliter le transfert, l'adoption et l'utilisation effective des technologies et outils pertinents ». Hideki Kyogoku, professeur à Kinki University (Japon), Akiko Onodera, conseillère à la Division de la maîtrise des armements et du désarmement au Ministère des affaires étrangères (Japon), Earl Griffith, de l'Office de réglementation de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs au Ministère de la justice (États-Unis d'Amérique), Laurentius Wedeniwski, du Bundeswehr Verification Centre (Allemagne), ont fait des exposés techniques. Des déclarations ont été faites par les représentants des états suivants : Australie, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du), Jamaïque, Belgique, Espagne, Chine, Inde, Mexique, Soudan, Afrique du Sud, Iraq, Allemagne, Maroc, Botswana, Équateur, Israël, Kenya, Argentine, Sierra Leone, Suède, Ghana, Sénégal, Soudan du Sud, Tchad, Fédération de Russie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bolivie (État plurinational de) et Libéria, ainsi que par l'observateur de la CARICOM.

16. Lors des 6^e, 7^e et 8^e séances, tenues les 3 et 4 juin, les experts ont examiné le point 8 de l'ordre du jour, « Examen de la question du transfert de technologie et de matériel ainsi que du renforcement des capacités, en particulier la formation, en vue de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage ». Callixtus Joseph, Coordonnateur de la Stratégie régionale en matière de criminalité et de sécurité de l'organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes, et Coulibaly Kani Diabaté, Présidente de la Commission nationale de lutte contre la

prolifération des armes légères et de petit calibre (Mali), ont fait des exposés techniques. Daniel Prins, Chef du Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement, a fait une présentation. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Mexique, Australie, Suisse, Maroc, Kenya, Allemagne, Japon, Nouvelle-Zélande, Guatemala, Suède, Inde, Pakistan, États-Unis d'Amérique, Argentine, Cuba, Soudan, Autriche, Iran (République islamique d'), Belgique, Côte d'Ivoire, Grèce, Iraq, Algérie et Égypte, ainsi que par l'observateur du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes.

17. À la 9^e séance, le 5 juin, les experts ont examiné le point 9 de l'ordre du jour, « Autres questions relatives à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage ». Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Mexique, Fédération de Russie, République arabe syrienne, Brésil, Suède, Chine, Nigéria, Mali, Iran (République islamique d'), Bulgarie, Suisse, Roumanie, Égypte, Australie, Venezuela (République bolivarienne du), Cuba, Inde, Allemagne, Portugal, Autriche, Iraq, Espagne, Belgique, Nouvelle-Zélande, Grèce, Guatemala, Ghana et Kenya, ainsi que par le représentant de l'Union européenne et l'observateur de la CARICOM.

18. Lors de la 10^e séance, le 5 juin, les experts ont examiné le point 10 de l'ordre du jour, « Examen et adoption du rapport de la réunion ». Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Algérie, Argentine, Équateur, Maroc, Iran (République islamique d'), Nouvelle-Zélande, Cuba et Iraq.

Déclarations d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales

19. À la 4^e séance, le 2 juin, des déclarations ont été faites par les représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.

IV. Examen et adoption du rapport

20. À la 9^e séance, le Président a appelé l'attention des participants sur un résumé provisoire établi sous son égide et sans préjudice des opinions des autres États Membres, qui sera finalisé et diffusé conformément aux conclusions de la réunion. Les participants ont relevé que le résumé du Président ne comprenait pas toutes les questions discutées.

21. À la 10^e séance, les experts ont adopté le rapport provisoire (A/CONF.192/MGE/2015/L.3), tel que révisé oralement, et ont chargé le Président de le finaliser, avec l'appui du Secrétariat.